

LA GAZETTE MUNICIPALE

Bulletin d'information



Juillet 2017

Mairie

Place de la Mairie

25360 NANCRAY

Tel : 03.81.55.21.66

Fax : 03.81.60.10.56

contact@mairie-nancray25.fr

L'édito du Maire

Ouf, enfin, les vacances arrivent, certainement bien méritées !

Juillet/Août sont les mois de l'année où l'on prend un peu de repos, du bon temps en essayant d'oublier ses soucis quotidiens, en pensant à faire autre chose pour se changer les idées et recharger les batteries.

Alors, chers habitants, chères habitantes de Nancray, bel été et bonnes vacances à vous et vos familles.

Très sincèrement

***Le Maire
Frédéric Salvi***



Les échos du conseil municipal

Conseil du 29 juin 2017

Offre de concours du club Tennis Loisirs de Nancray – Remboursement du trop-perçu : faute d'aides financières de l'Etat en 2017, le projet de réfection des courts couverts initialement prévu doit être revu. En conséquence, il est proposé de rembourser au TLN la part perçue non utilisée de l'offre de concours soit une somme de 58 248 €. 12 voix pour et 1 abstention.

Budget principal : décision modificative n° 1 : qui a pour effet de porter le suréquilibre de 148 318 € à 141 889 €. 13 voix pour.

Budget annexe « assainissement » : décision modificative n° 1 : qui a pour effet de porter le suréquilibre de 32 208 € à 29 008 €. 13 voix pour.

Occupation du domaine public – Gratuité pour les associations à but non lucratif : toute occupation ou utilisation du domaine public de la Commune donne lieu au paiement d'une redevance, sauf dans un certain nombre de cas. Ainsi il est possible de délivrer des autorisations gratuitement aux associations à but non lucratif. Cette possibilité est destinée à soutenir les associations dans leurs activités sportives, culturelles, sociales, conviviales, ... Cela ne les exonère pas des démarches obligatoires, notamment en matière de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. 12 voix pour et 1 abstention.

Personnel communal – Suppression et création de postes suite à des avancements de grade et actualisation du tableau des effectifs : compte-tenu des nécessités de service, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017. Il est proposé de supprimer 3 emplois (2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe) et de créer 3 emplois (2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe). 13 voix pour.

Présents : Vincent FIETIER, Annette GIRARDCLOS, Norbert ANGUENOT, Nathalie LANTENOIS, Sylvie CATTET, Monique RAMEL, Jean SANCEY-RICHARD, Valérie GERENT, Barbara KURTZMANN, François MOREL, Anouck PRETRE et Daniel ROLET.

Excusé avec pouvoir : Frédéric SALVI.

Absents : Cédric ROBERT et Stéphane SAUCE

Rythmes scolaires :

Beaucoup de choses ont été dites depuis les élections à propos des rythmes scolaires et notamment de la semaine de quatre jours.

L'école et le périscolaire de Nancray fonctionnent, à la satisfaction d'une majorité de personnes, selon un rythme fixé par le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et ratifié par Monsieur le préfet en 2015. Ce document engage la commune pour trois ans et arrive à échéance en 2018.

Il a donc semblé raisonnable à la municipalité de ne pas bouleverser la vie des enfants pour cette future rentrée, sachant que nous allons nous pencher sur le sujet au cours de l'année scolaire 2017/2018 et que de nouveaux textes sortiront bientôt et fixeront de nouvelles bases de travail.



La vie associative

✓ BIBLIOTHEQUE DE NANCRAY

Les mercredis de 19h30 à 21h30.

Les bénévoles espèrent vous y voir nombreux pour profiter des beaux jours et découvrir **les nouveautés** :

- *Mémé dans les orties* d'Aurélié Valogne
- *Quand sort la recluse* de Fred Vargas
- *Article 353 du code pénal* de Tanguy Viel
- *L'amie prodigieuse II et III* d'Elena Ferrante
- *Le cas Malaussène* de Daniel Pennac...etc
- **des bds** enfants, ados (Klaw, Seuls...), et adultes (L'Adoption, Kim Jong Il...) – **des romans** pour les jeunes aussi : Footballissime, Tom Gates...

ABONNEMENT DECOUVERTE : 5€, valable pour toute la famille et jusqu'en décembre.

✓ Judo Club

ACTUALITE DU MOIS DE JUIN 2017



8-9 JUIN 2017 : LA SAPAUDIA OU UN DEFI POUR DES VIES SUR UN VELO...



Olivier CHAUVIN, notre entraîneur et Jean-Marc DESCHAMPS, notre vice-président, ont parcouru 450 km à vélo en une seule étape afin de sensibiliser au don de moelle osseuse et à l'accompagnement du handicap.

10 JUIN : TOURNOI DE AVANNE-AVENEY

Alan BRUNNER : 2ème
Maxime FAVRE : 1er
Sylvia BRUNNER : 2ème
Maelys FAVRE : 3ème



17 JUIN 2017 : TOURNOI INTERNATIONAL « SOLANIN CUP » NOWA SOL (Pologne)

Maelys FAVRE, son papa Sébastien et Alexandre GLEJZER posent pour la postérité avec la championne israélienne YARDEN GERBI, 3^{ème} aux derniers jeux olympiques de RIO.



- 700 combattants
- une vingtaine de coachs
- 16 pays
- 3 champions olympiques
- le plus grand tournoi européen dans cette catégorie d'âge
- 1 stage
- 1 expérience et une aventure inoubliables

17 JUIN 2017 : TOURNOI DU PSB (Besançon)



- Antoine CLEMENT : 1er
- Maxime FAVRE (photo) : 1er

17 JUIN : DEUX NOUVELLES CEINTURES NOIRES AU CLUB

Hervé ULAS (à gauche) et Matthieu JULLERAT (à droite) ont validé à Dijon l'UV n°2, la dernière qu'il leur restait à obtenir pour être ceinture noire. Denis LAPOSTOLET et Stéphane POUJOLAT, leur coachs, n'ont pas ménagé leurs efforts pour leur permettre de réaliser ce rêve.



UN NOUVEAU PROFESSEUR POUR NOS PLUS PETITS



Pierre-Loup, qui entraîne nos petits judokas depuis maintenant 2 ans, nous quitte à la rentrée pour raisons professionnelles et sera remplacé par Martin CONTINI (photo), étudiant en licence de STAPS, ceinture noire 2ème dan, formé au Judo Club Val de l'Ognon et licencié à l'AJBD 21-25, le club élite de notre grande région.

Un grand merci à Pierre-Loup pour ces 2 années passées chez nous et bienvenue à Martin.

A noter que les cours auront lieu à partir de la saison prochaine le mercredi après-midi à la place du mardi soir.

Vous pouvez suivre l'actualité de notre club sur Internet :

www.judoclubnancray.fr et www.facebook.com/judoclubnancray

Sportivement vôtre

JPG

✓ ABN



Concours de Pétanque familiale

Le Vendredi 14 juillet 2017

Organisé par le Club de Pétanque de
NANCRAY

abn

5€ par doublette

Inscriptions à partir de 13H30

Début des parties aux environs de 14H00

Buvette et petite restauration sur place



✓ Ecole de Musique du Plateau

En raison du fort développement de notre école de musique, les plannings de certains professeurs et de certaines salles arrivent à saturation. Afin de nous permettre d'y remédier dans les meilleures conditions et de refuser le moins d'élèves possible, nous avons besoin de connaître au plus vite la liste des élèves actuels qui se réinscrivent pour l'année prochaine.

Vous nous aideriez donc beaucoup en nous faisant parvenir le dossier de réinscription avant le 12 juillet 2017 pour nous permettre de négocier d'éventuels ajustements.

Si un enfant souhaite quitter l'école de musique et ne pas se réinscrire l'année prochaine, merci de nous l'indiquer en nous envoyant un email svp.

Dans tous les cas, les élèves actuels ne sont prioritaires pour se réinscrire que **jusqu'au 17 aout**. Passée cette date, les dossiers de réinscriptions seront traités comme les dossiers d'inscription d'un nouvel élève.

De plus, nous vous rappelons que les créneaux de formation musicale sont attribués dans l'ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite de 10 élèves par créneau

- Il est **obligatoire d'indiquer 2 choix pour les créneaux de formation musicale**, excepté pour les niveaux 2C2-2C3 qui n'ont qu'un créneau possible

- Merci de vérifier les données pré-enregistrées dans le dossier joint notamment les adresses email et les coordonnées téléphoniques car il est important que nos communications vous parviennent. puis compléter les champs vides du dossier pré-rempli.

- Si un nouvel élève dans la famille, non inscrit en 2016/2017 (frère, sœur père, mère) désire commencer un apprentissage en 2017/2018, merci de compléter un nouveau dossier, disponible à l'adresse :

www.facebook.com/EcoleMusiquePlateau

=> **Pas d'inscription de nouveaux élèves sur ces dossiers de réinscription pré-remplis** car de nouvelles propositions pédagogiques sont offertes aux élèves débutants 1ère année dans le nouveau dossier disponible sur Facebook

- Si plusieurs enfants de moins de 25 ans de la même famille renouvellent leur inscription pour l'année prochaine, merci de ne compléter qu'une seule feuille "montant à payer enfant"

- Si un Adulte de plus de 25 ans et un ou plusieurs enfants dans la même famille, compléter une feuille "montant à payer" adulte + une feuille "montant à payer" enfant"

Important : si un adulte et un enfant s'inscrivent, il n'y pas de réduction appliquée. Les réductions s'appliquent uniquement sur le 2ième et le 3ième enfant inscrits

Autre rendez-vous important

Date réunion de rentrée : 06/09/2017 à 20H, Salle Guinemand, Saône Présence d'un parent OBLIGATOIRE.

Une rencontre avec les professeurs est programmée à cette occasion, afin de décider des créneaux horaires de l'année pour l'enseignement instrumental.

Reprise des cours la semaine du 11 septembre 2017

L'école de musique du Plateau est une association loi 1901 qui accueille toujours avec plaisir de nouveaux bénévoles ! Alors n'hésitez pas à rejoindre l'équipe en place !

Nous vous souhaitons un agréable été, avant d'avoir le plaisir de vous retrouver pour la saison 2017/2018

L'école de musique sera fermée du 15 juillet au 15 août 2017

Bien cordialement,

Arnaud LOICHOT

Ecole de musique du Plateau

Rue de la Messarde 25660 SAÔNE emplateau@gmail.com 09-84-43-65-09

✓ Comité des Fêtes

20ème Édition

du BRIK à BRAK (Vide Grenier)

de NANCRAY

Dimanche 3 Septembre 2017

À partir de 07H00



Buvette & Restauration rapide sur place
Organisé par le comité des Fêtes de Nancray

Renseignements et Réservations au :
07.82.29.26.06 / 03.81.60.15.71

Imprimé Par Nos Soins

✓ Les résidents du début de la rue de la Corvée et deux maisons du Bois de Faule ont organisé ce **samedi 10 juin 2017 midi leur septième repas des voisins** sous un soleil de plomb.

Cette nouvelle édition nous a permis d'accueillir une nouvelle famille rue de la Corvée : Madame et Monsieur SURGEON et leur fille.

Les festivités se sont déroulées dans la bonne humeur et la convivialité habituelle depuis midi jusque tard dans la nuit.

Nous nous sommes donc donné rendez-vous pour juin 2018.



5^{ème} édition des Virades de l'espoir à la Maison Familiale Rurale de Morre

Depuis plus de 30 ans, les Virades de l'espoir, évènement national solidaire, donnent à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » les moyens de poursuivre son combat contre la maladie. L'association, comme à chaque édition, fait un appel aux dons. En effet, une énorme partie (96%) de son activité (recherche, aide aux malades, soutien aux familles) est financée par la générosité du public. Pour participer à cette 33^e édition nationale, rejoignez la seule manifestation dans le Doubs cette année :

Les Virades de Morre-Montfaucon le dimanche 24 septembre 2017 de 9H00 à 18H00

Cette journée sera solidaire mais également festive car de très nombreux spectacles ou animations sont prévus : défilé de mode, danse hip-hop et street dance, karaoké, chorale de variétés, flamenco et danse latino, groupes de disco, de rock et de reggae, orchestre acoustique, chant humoristique mais aussi des massages assis, du « tir-laser » ou des ateliers de peinture seront proposés.

Les enfants ne seront pas oubliés avec des jeux de cirque, du speed rider, du bowling, du maquillage, des stands « tirs au but » ou « courses en sac », des animations « roue de la fortune » ou « boîte-mystères », des quizz musicaux, des promenades en poney et beaucoup d'autres jeux de type kermesse.



N'oublions pas que cette manifestation demeure sous le slogan « Donnons notre souffle pour ceux qui en manquent » et, qu'à cet effet, des parcours pédestres et VTT seront aménagés tout particulièrement pour cette journée. Notons que, pour la première fois, le parcours principal empruntera le marais de Saône afin de faire découvrir au public ce très bel espace naturel. Les départs individuels se feront de 9H à 14H30 et les départs groupés sont prévus pour 10H00.

Bien sûr, les repas servis à table (réservation conseillée), la buvette et la petite restauration (en « salé » comme en « sucré ») devraient pouvoir combler et satisfaire les plus gourmands (ou assoiffés☺).



Contacts : 03 81 81 33 14

Site web : vaincrelamuco.org

Merci de réserver un bon accueil à nos bénévoles !

Les journées de solidarité du handicap Mental



100%
Pure
solidarité

DU 3 AU 9 OCTOBRE 2016

OPÉRATION BRIOCHES

PARTICIPEZ À CE GRAND RENDEZ-VOUS NATIONAL !

**Une brioche contre un don au profit des personnes handicapées mentales.
Devenez bénévoles pour soutenir nos actions.**

Les fonds collectés serviront à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées qui vivent près de chez vous : création ou rénovation d'établissements, aide aux familles sans solution, financement de loisirs et d'activités sportives ou culturelles, développement de services d'accompagnement et d'aide à l'autonomie...

www.operationbrioches.org

 **Adapei**
du Doubs

 **Unapei**

INFOS PRATIQUES

- Places assises limitées
- Pour prolonger la fête, venez avec votre pique-nique !
- N'oubliez pas vos lunettes, chapeaux et bouteilles d'eau !

OBJECTIF SÉCURITÉ

Vérification possible du contenu des sacs à l'entrée de chaque site

ACCÈS HANDICAPÉ

pour un meilleur accueil, contactez la Direction Action Culturelle du Grand Besançon

POUR EN SAVOIR PLUS

plan d'accès, parkings... Connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/mardisdesrives

Retrouvez **Les rives à vélo**
Renseignement
au 03 81 80 92 55

Besançon
Tourisme et Congrès

CONTACT

Grand Besançon
Direction Action Culturelle
2 rue Mégevand
25034 BESANCON CEDEX
Tél. 03 81 61 51 01
culture@grandbesancon.fr



Retrouvez l'espace ludique du Sybert sur tous les concerts (sauf le 15 août). Vous découvrirez les gestes simples pour réduire et mieux trier vos déchets.



Les *Mardis des Rives* sont organisés par le Communauté d'agglomération du Grand Besançon en partenariat avec les communes d'Avanne-Aveney, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Deluz, Montferrand-le-Château, Osselle-Routelle, Roche-lez-Beaupré, Saint-Vit, Vaire, et Besançon Tourisme et Congrès

L'Europe n° 3-11026201 - Photos: D. B. Conception graphique: Direction Communication Ville de Besançon / 2017 - Impression: Maury-impresseur

Concerts gratuits
en plein air
tous les mardis de
juillet et août à 19 h

mardis des rives

Vaire
Saint-Vit
Avanne - Aveney
Chalèze
Osselle - Routelle
Byans-sur-Doubs
Roche-lez-Beaupré
Montferrand-le-Château
Deluz

5^e édition

Programme 2017



JUILLET

4 Vaire p. 4

Krachta Valda

Jazz manouche / Chanson swing

11 Saint-Vit p. 5

Astaroĵna

Chanson tragico-festive

18 Avanne - Aveney p. 6

Celma N' Louise

Chanson pop rock française

25 Chalèze p. 7

Duende Flamenco

& Sidney Balsalobre

Flamenco et guitare

1^{re} partie : **Le GAF**

AOÛT

p. 10 Osselle - Routelle 1^{er}

Liv

Musique from the North

p. 11 Byans-sur-Doubs 8

Fanfar'On

Fanfare à thèmes

p. 12 Roche-lez-Beaupré 15

Struck

Rock alternatif français

p. 13 Montferrand-le-Château 22

WeX

Rock

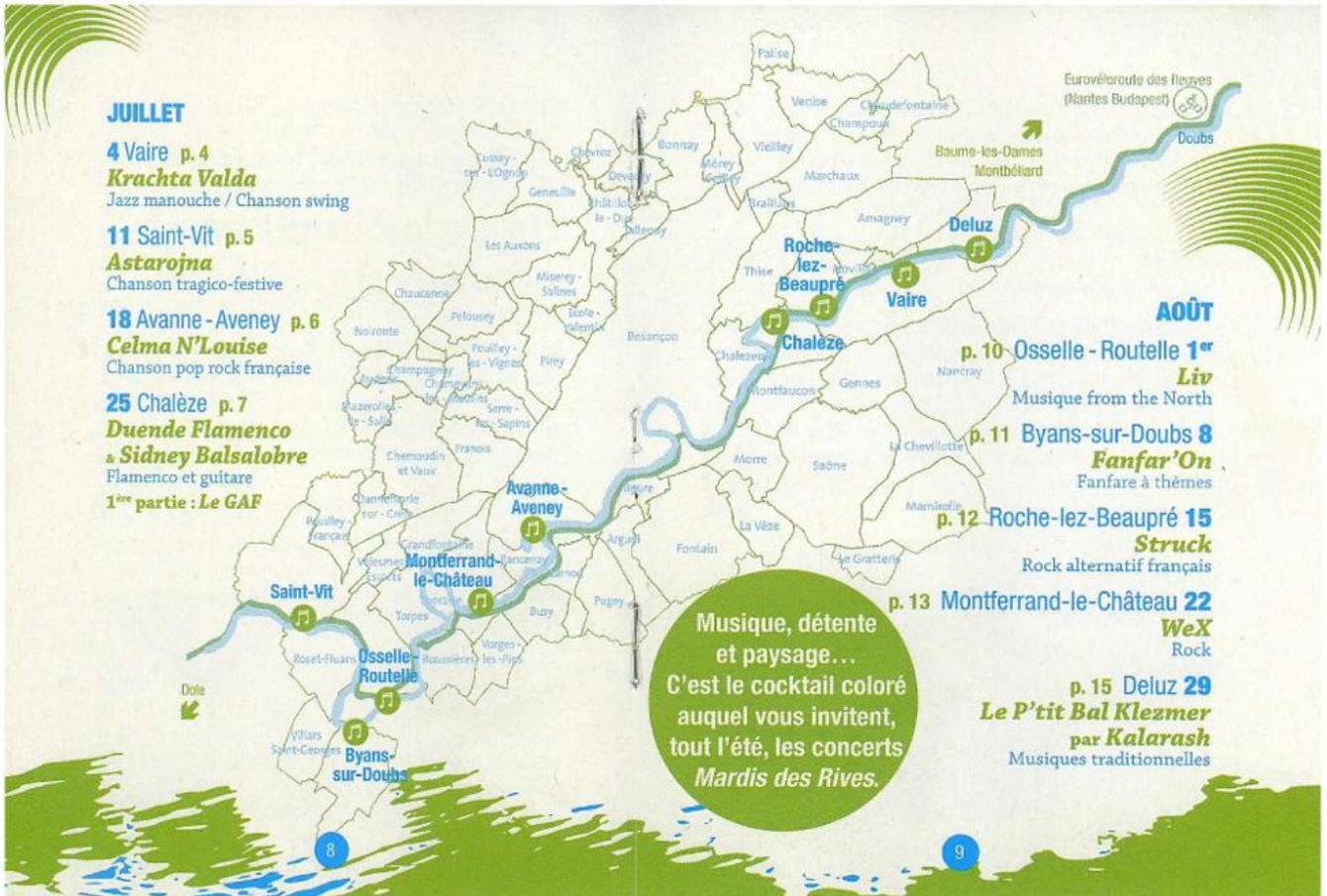
p. 15 Deluz 29

Le P'tit Bal Klezmer

par **Kalarash**

Musiques traditionnelles

Musique, détente
et paysage...
C'est le cocktail coloré
auquel vous invitez,
tout l'été, les concerts
Mardis des Rives.



QUELQUES INFOS :

- Le robinet d'arrivée d'eau au cimetière a été changé et il est beaucoup plus facile d'utilisation.
- L'arbre dans la cour de la mairie vit ses derniers mois. Ses racines ont détérioré le mur de soutènement de la cour et envahi le réseau d'eau usées.

QUELQUES RAPPELS :

- Lotissements :

Chaque lotissement du village a son propre règlement. En cas de travaux divers et variés, merci de s'y référer.

- Entretien du cimetière :

Depuis le 1er janvier, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir la voirie, les espaces verts et le cimetière.

Or, malgré nos efforts, il est bien difficile d'empêcher les herbes folles d'envahir les allées. Un jeune, recruté en renfort, a bien travaillé (malgré les chaleurs caniculaires), mais cela n'a pas suffi.

Aussi, il serait souhaitable que les concessionnaires nettoient le tour des tombes et les allées secondaires. Si chacun participe un peu, nous pourrions parvenir collectivement à son bon entretien. Par avance, merci !

- Bruit :



Avec l'été, les jours plus longs et les congés, beaucoup ont tendance à en profiter pour faire des travaux d'entretien, du jardinage, ...

Attention toutefois ! Le bruit peut gêner vos voisins ! Afin que chacun puisse être respecté, un arrêté préfectoral encadre les horaires d'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique.

Ceux-ci ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30,**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

- Animaux errants :

Il est rappelé que les animaux ne doivent pas divaguer. Les chiens doivent être sous la surveillance effective de leur maître, se trouver à portée de voix ou de sifflet, c'est-à-dire à moins de 100 m. Les chats ne doivent pas être à plus de 1 000 mètres du domicile de leur maître.

Si un animal erre, le Maire a l'obligation de le saisir et de le placer en fourrière.

Chacun étant responsable de ses animaux, il faut espérer que cette situation ne se présente pas ou plus.

Il est utile aussi de rappeler que les trottoirs ne sont pas des « crottoirs ».

➤ Forêt :



Les véhicules peuvent circuler en forêt, mais pas sur tous les chemins.

En effet, si un chemin est cadastré, tous les véhicules peuvent l'emprunter. A contrario, les chemins non cadastrés sont interdits à la circulation.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

➤ Stockage sur le domaine communal :

Un peu partout dans le village, des piles de bois, des tas de terre ou des amas de pierres sont entassés sur les trottoirs, au bord des sentiers ...

Or, il arrive que ces stocks ne soient pas sur les propriétés de ceux qui les ont entreposés, et pour cause : ils sont sur des propriétés communales.

Le Maire doit donc donner son accord pour cette utilisation du domaine public dont il est responsable.

Aussi, si vous voulez amasser des matériaux, comme pour toute autre occupation du domaine communal, nous vous invitons à faire une demande écrite à la mairie auparavant.

Si cela ne dérange personne et ne nuit pas à la sécurité publique, le Maire pourra donner son accord. Par avance, merci de bien respecter ces formalités.

➤ Haies :



Elles sont très utiles dans l'écosystème, favorisant la biodiversité, protégeant du vent, améliorant la structure du sol et limitant l'érosion.

Elles ont un seul inconvénient, c'est quand elles débordent sur le domaine public et qu'elles empêchent la circulation sur les trottoirs.

Pensez à les tailler ! Vous pouvez le faire selon le calendrier lunaire ou selon votre humeur.

➤ Entretien des trottoirs :

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un



état constant de propreté et d'hygiène. Mais qui dit voie publique renvoie logiquement la charge de cette responsabilité sur son propriétaire. Il est donc de la compétence du maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32 que « *les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments, de leurs abords et des clôtures* ». Or, par abords il faut

entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour étant interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

Merci de procéder à l'entretien des trottoirs et caniveaux au droit de vos habitations et jardins.